

Déclaration préalable — construction d'un abri de jardin

Déclarant	Camille Exemple
Adresse des travaux	Avenue Royale 60200 Compiègne
Parcelle	0B 1665 — 28 580 m² — INSEE 60159
Zone du PLU	NI2 — zone naturelle "loisirs petit volume"
Secteur protégé	Oui — avis de l'architecte des Bâtiments de France, instruction 2 mois
Formalité	Déclaration préalable

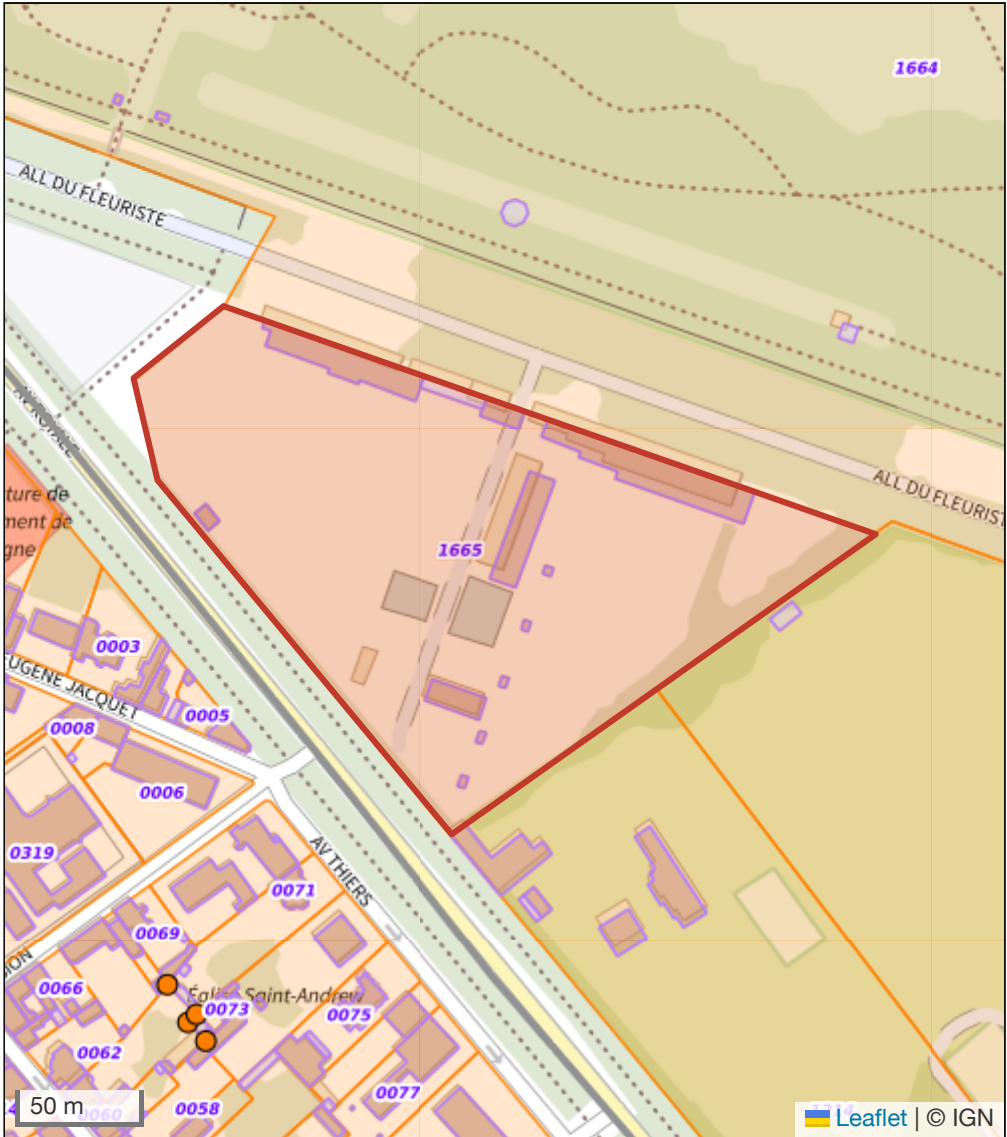
Bordereau des pièces

Pièce	Intitulé	État
Cerfa 16702*03	Déclaration préalable (formulaire officiel)	Rempli (fichier séparé), à signer
DPC1	Plan de situation du terrain	Fournie
DPC2	Plan de masse coté dans les 3 dimensions	Fournie
DPC4	Plan des façades et des toitures	Fournie
DPC6	Document graphique d'insertion du projet dans son environnement	Fournie
DPC7	Photographie de l'environnement proche	Fournie
DPC8	Photographie du paysage lointain	Fournie
DPC11	Notice des matériaux et des modalités d'exécution	Fournie

DPC1 — Plan de situation



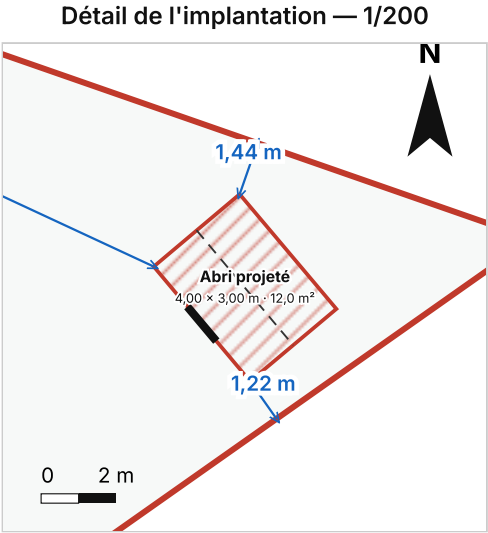
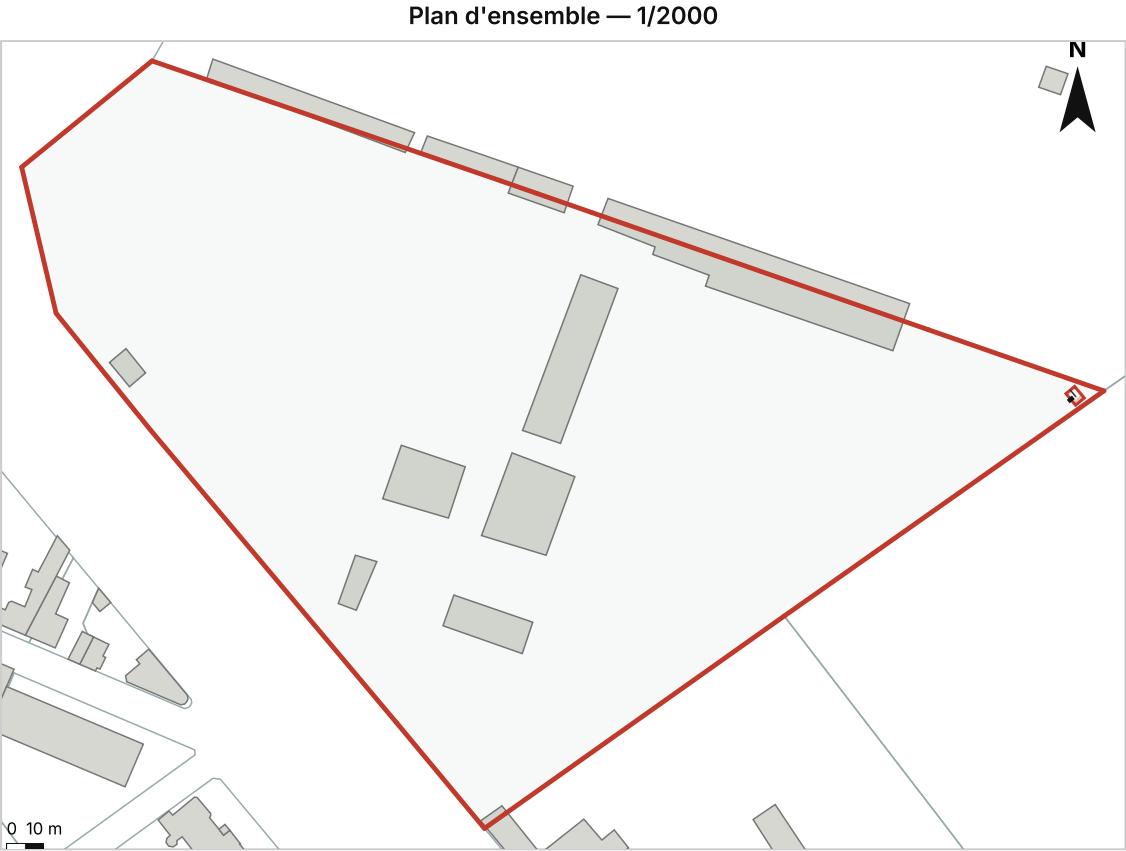
Localisation dans la commune



Le terrain (OB 1665, en rouge)

DPC1	Plan de situation Construction d'un abri de jardin — Avenue Royale 60200 Compiègne — parcelle OB 1665	Échelle voir barre d'échelle	Déclarant Camille Exemple 14/10/2026
-------------	---	--	---

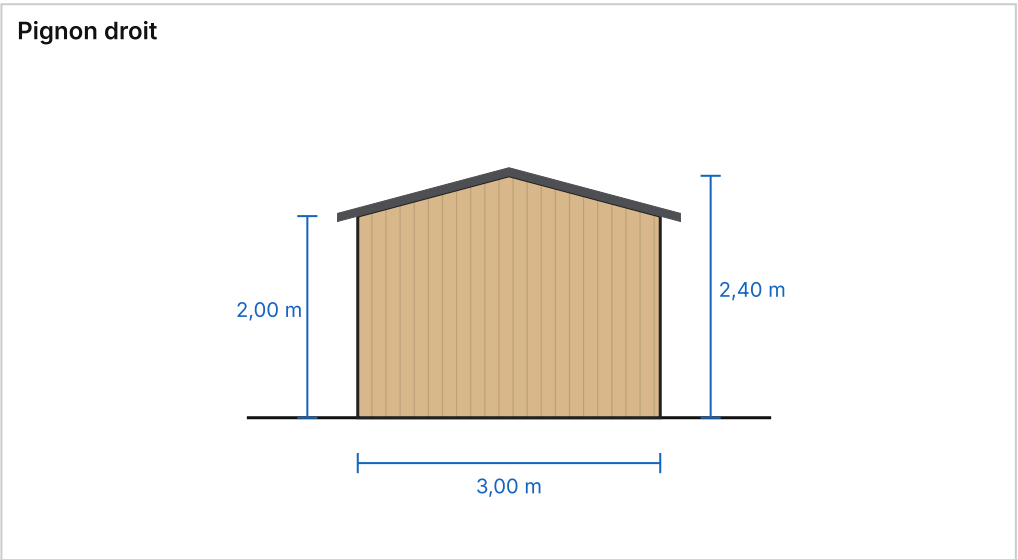
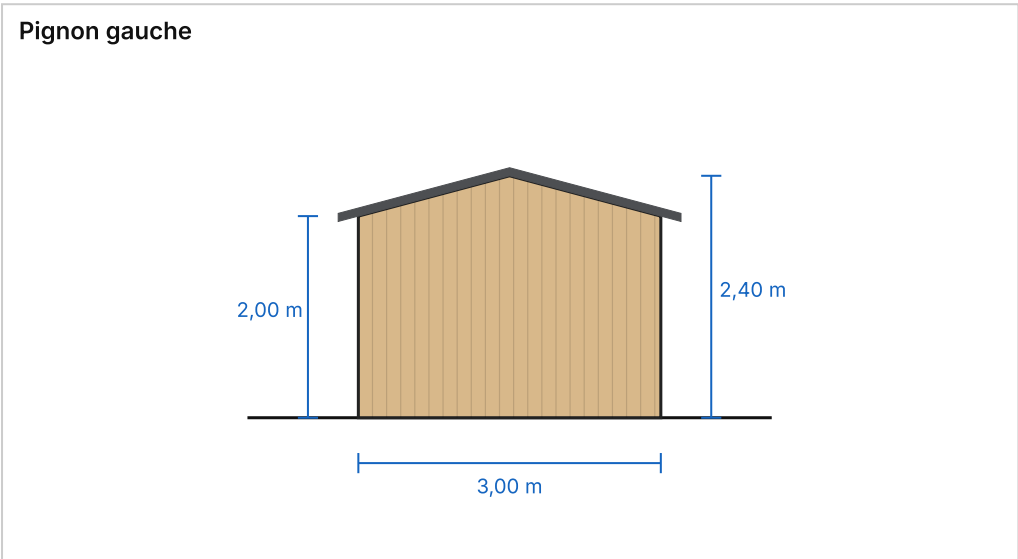
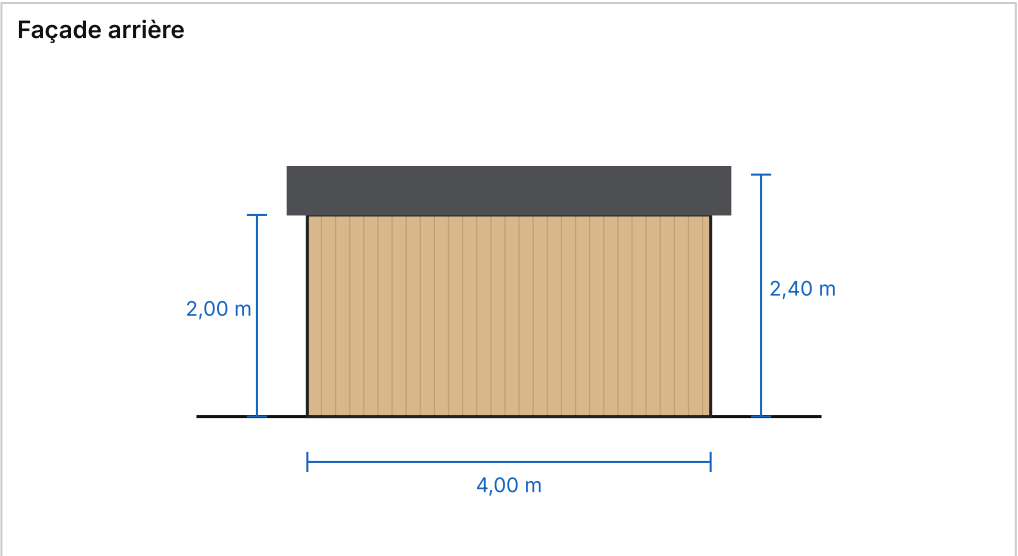
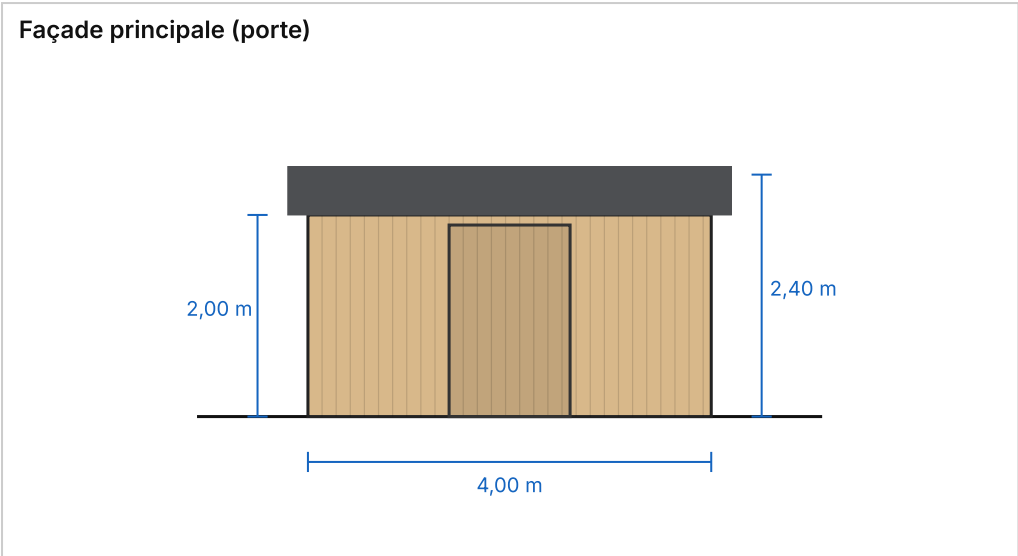
DPC2 — Plan de masse coté



Hauteur de l'abri : 2,40 m au faîtage, 2,00 m à l'égout. Terrain plat, pas de modification du terrain naturel. Bâtiments existants : BD TOPO (IGN).

DPC2	Plan de masse Construction d'un abri de jardin — Avenue Royale 60200 Compiègne — parcelle 0B 1665	Échelle 1/2000 et 1/200	Déclarant Camille Exemple 14/10/2026
------	---	---------------------------------------	---

DPC4 — Façades et toiture

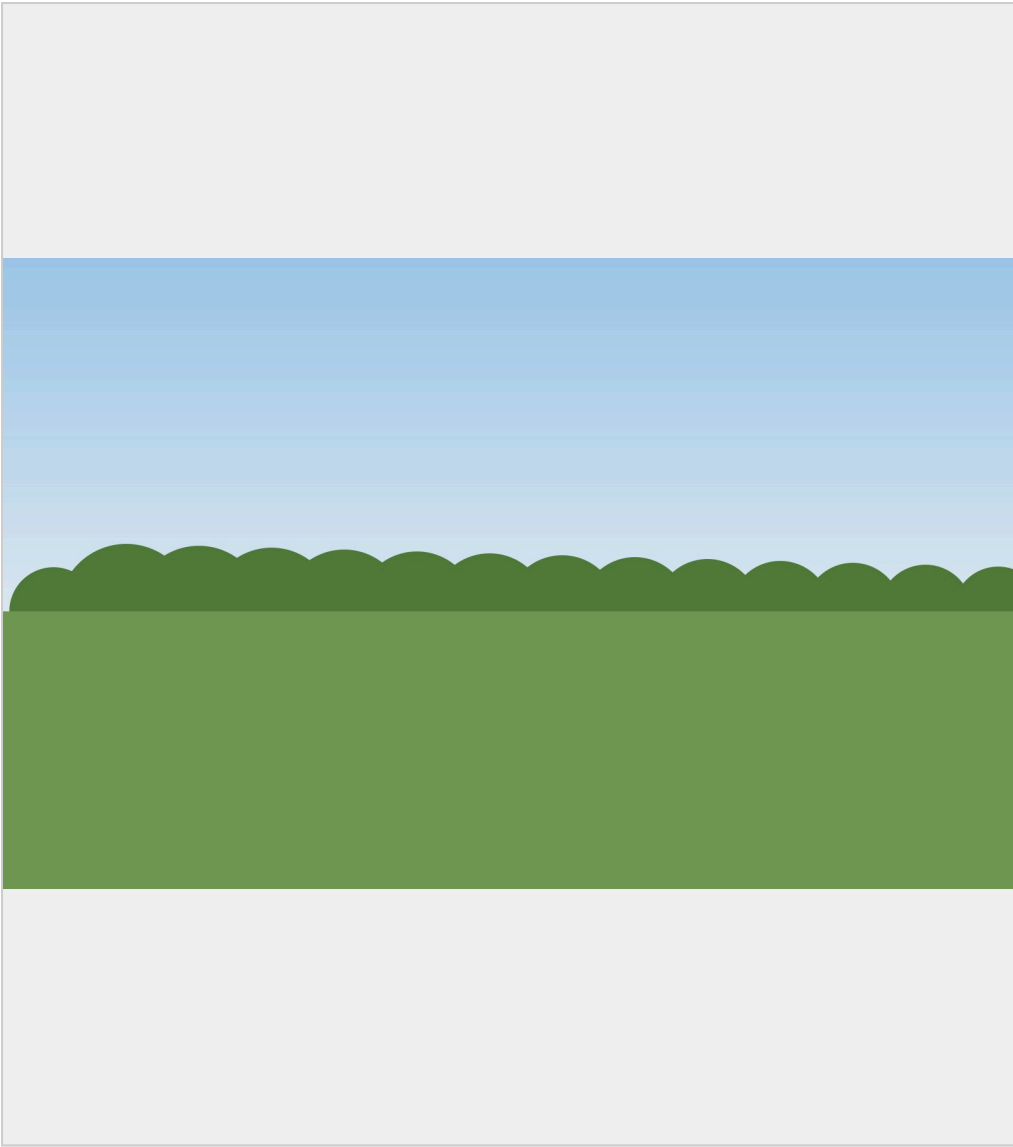


Murs : Bois (lames), Bois naturel · Couverture : Bardeaux bitumés, Gris anthracite

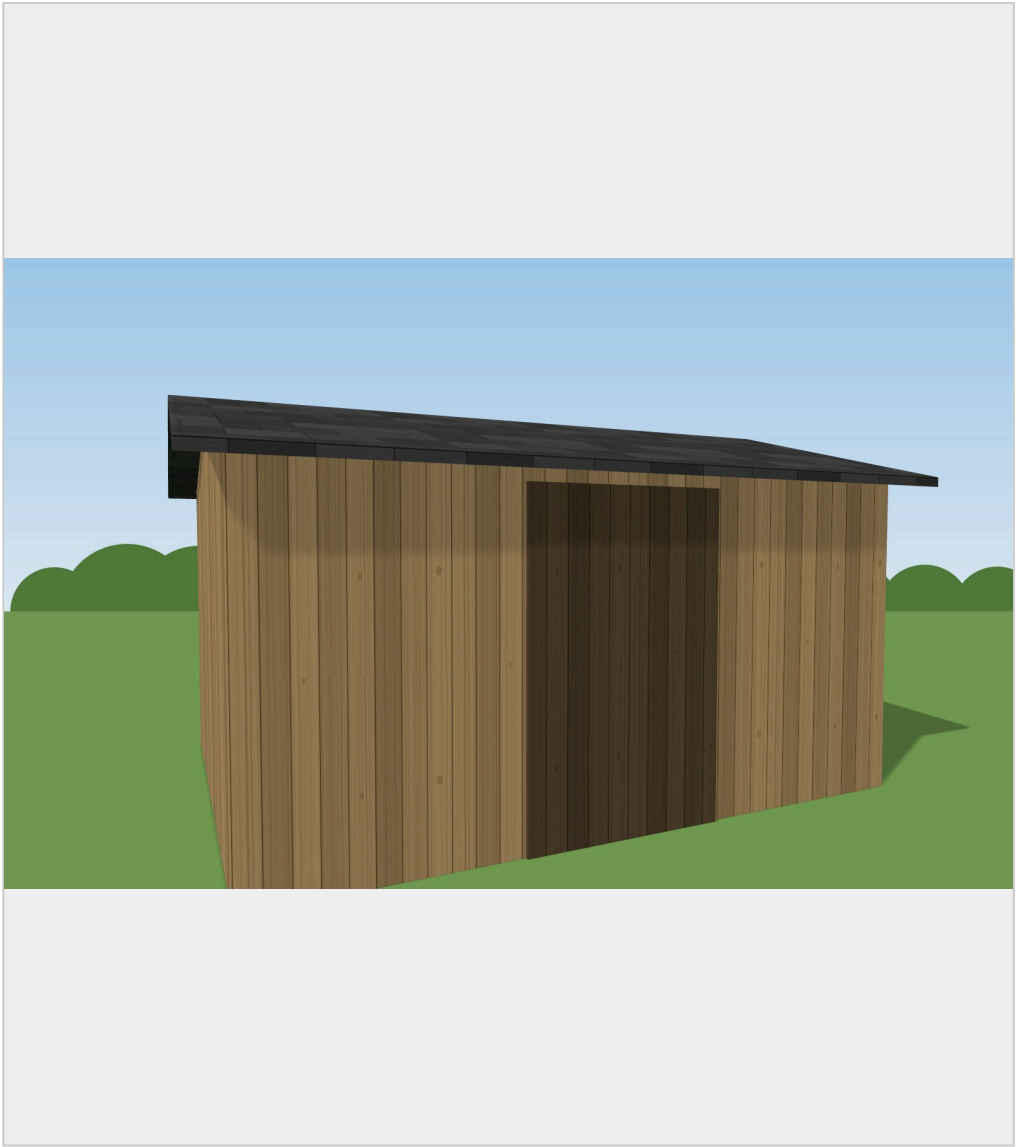
DPC4	Façades et toiture Construction d'un abri de jardin — Avenue Royale 60200 Compiègne — parcelle OB 1665	Échelle 1/75	Déclarant Camille Exemple 14/10/2026
------	--	-----------------	--

DPC6 — Insertion du projet dans son environnement

État actuel



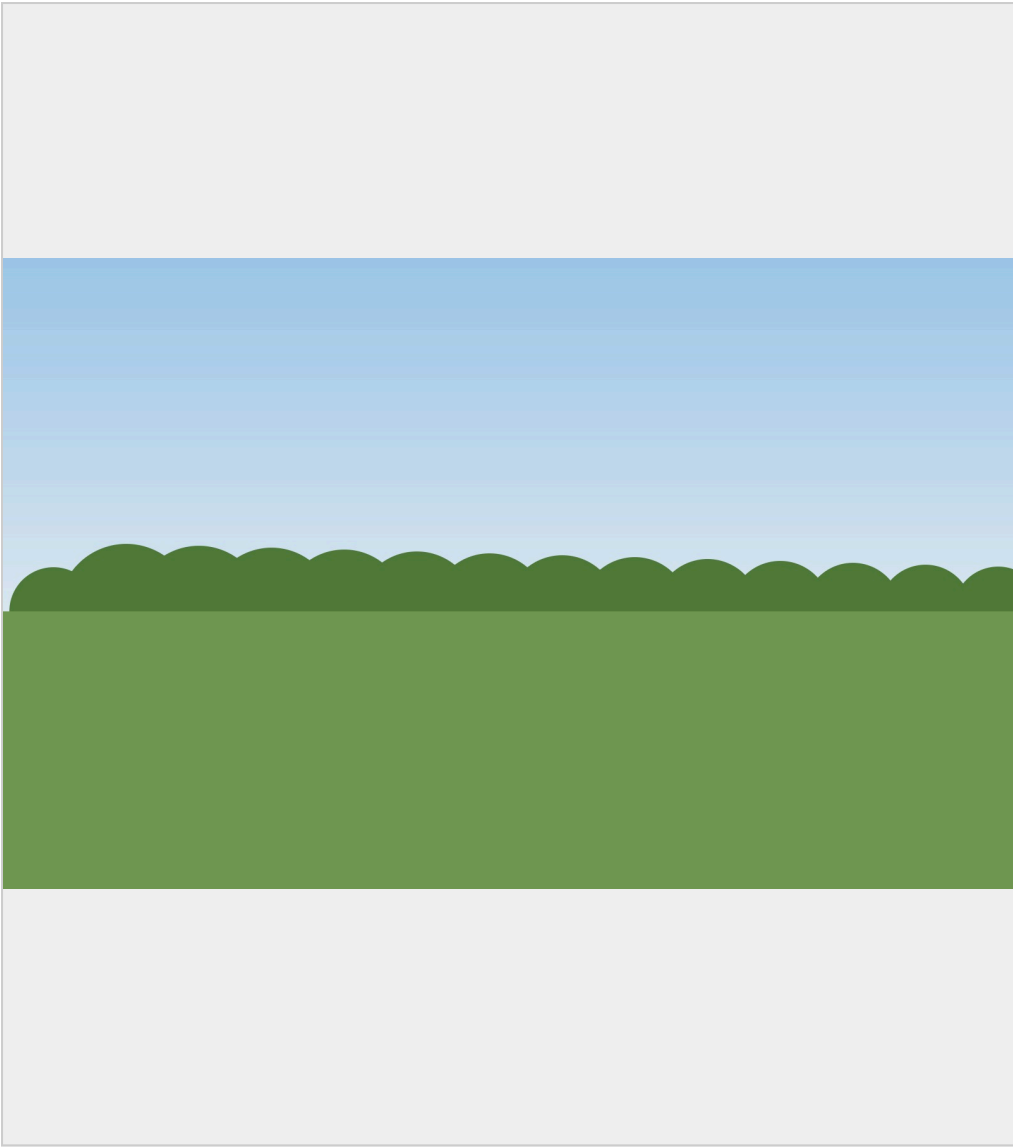
État projeté



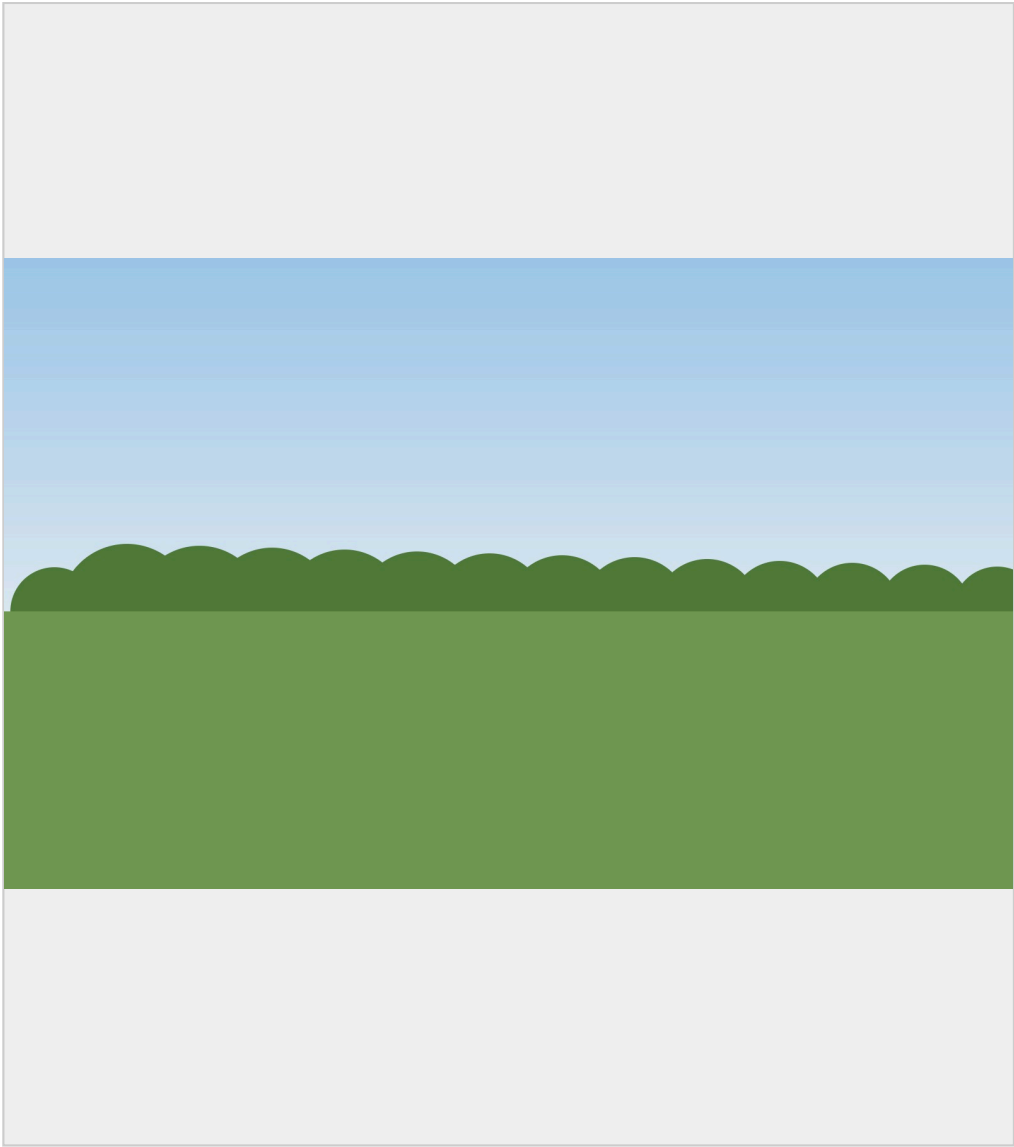
DPC6	Insertion Construction d'un abri de jardin — Avenue Royale 60200 Compiègne — parcelle 0B 1665	Échelle —	Déclarant Camille Exemple 14/10/2026
-------------	---	--------------	---

DPC7 et DPC8 — Photographies

DPC7 — Environnement proche



DPC8 — Paysage lointain



DPC7-8	Photographies Construction d'un abri de jardin — Avenue Royale 60200 Compiègne — parcelle 0B 1665	Échelle —	Déclarant Camille Exemple 14/10/2026
--------	--	-------------------------	--

DPC11 — Notice des matériaux et modalités d'exécution

Le projet consiste à implanter un abri de jardin de 4,00 m × 3,00 m, soit 12,0 m² d'emprise au sol, d'une hauteur de 2,40 m au faîtage et 2,00 m à l'égout, sur la parcelle 0B 1665 (28 580 m²).

Implantation : 1,22 m, 1,44 m, 40,28 m des limites de propriété les plus proches (voir DPC2). Fondation : dalle béton.

Murs : bois (lames), teinte bois naturel. Toiture à deux pentes, couverture bardeaux bitumés, teinte gris anthracite. Porte de 1,20 m de large en façade principale.

Visibilité : [à compléter — par exemple « l'abri est situé en fond de jardin et n'est pas visible depuis la voie publique »].

Le terrain est situé en secteur protégé (abords de monument historique, site patrimonial remarquable). Les teintes et matériaux ont été choisis pour s'intégrer à l'environnement : [à compléter si besoin].

DPC11	Notice Construction d'un abri de jardin — Avenue Royale 60200 Compiègne — parcelle 0B 1665	Échelle —	Déclarant Camille Exemple 14/10/2026
-------	--	--------------	---

DÉCLARATION PRÉALABLE

Bénéficiaire	Camille Exemple
Numéro de la déclaration	DP 060159 26
Date de la décision	
Nature du projet	Construction d'un abri de jardin
Superficie du terrain	28 580 m ²
Surface de plancher autorisée	11,31 m ²
Hauteur de la construction	2,40 m
Dossier consultable	Mairie de Compiègne —

Droit de recours : Le délai de recours contentieux est de deux mois à compter du premier jour d'une période continue de deux mois d'affichage sur le terrain du présent panneau (art. R. 600-2 du code de l'urbanisme). Tout recours administratif ou tout recours contentieux doit, à peine d'irrecevabilité, être notifié à l'auteur de la décision et au bénéficiaire du permis ou de la décision prise sur la déclaration préalable. Cette notification doit être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de quinze jours francs à compter du dépôt du recours (art. R. 600-1 du code de l'urbanisme).